



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-636  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2015-560**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 9 septembre 2022, le règlement 2022-636 modifiant le règlement de zonage 2015-560.

Un certificat de conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été émis le 16 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2022-636 au bureau administratif de la municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2022 entre 8h et 16h.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe